

Direction du transport aérien  
Sous-direction des aéroports

Paris, le 24 mars 2021

Ref : 21-054

Monsieur Grégory Jamet  
Coordonnateur délégué  
COHOR  
9, rue Hélène Boucher  
Bât.530 ORLYTECH - Paray-Vieille-Poste  
91781 Wissous Cedex

Monsieur le Coordonnateur délégué,

Par arrêté du 1er octobre 2019, l'aéroport de Nantes-Atlantique a été qualifié d'aéroport à facilitation d'horaires à compter de la saison aéronautique d'été 2020. L'article 3 de cet arrêté prévoit la possibilité d'adapter les paramètres de facilitation en cas de travaux sur la plateforme.

Les sondages géotechniques envisagés par la DGAC au cours de la saison été 2021 nécessitent la fermeture de la piste sur les périodes suivantes :

- Nuit du 19 au 20/04 : 23h45 – 5h35 ;
- Nuit du 20 au 21/04 : 23h30 – 5h35 ;
- Nuit du 21 au 22/04 : 23h35 – 5h35 ;
- Nuit du 22 au 23/04 : 1h30 – 5h35.

Sur ces plages horaires, vous n'attribuez donc aucune recommandation d'horaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Coordonnateur délégué, en l'assurance de mes meilleures salutations.

L'adjointe à la cheffe du bureau  
des capacités aéroportuaires



Stéphanie SELIM